Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

INTERDICTION de m'inscrire en Master

Par Guiz

Bonjour,

Tout d'abord désolé si je ne suis pas dans la bonne catégorie, c'est la première fois que je viens sur ce site, merci de me rediriger si je ne suis pas dans la bonne section.

J'ai un assez gros problème, mon école refuse catégoriquement mon inscription en Master.

Je suis actuellement dans une formation, c'est la première année que cette dernière existe, et nous sommes 8. C'est une formation situé entre le L3 et le M1, c'est une formation spécialisante dans mon domaine.

Je suis cette formation car, l'année dernière après mon année de L3 je voulais entrer en master, cependant mes résultats ne me l'ont pas permis. En entrant dans cette formation, les responsables savaient que mon souhait était de faire le master, même après la formation.

Cette année scolaire, je m'inscris donc en Mars pour le Master que je souhaite, le problème est que la responsable des dossiers d'inscriptions me répond, par mail, ceci : « Nous avons bien reçu votre candidature au master XXX. Malheureusement comme expliqué, la formation XXX que vous suivez actuellement ne permet pas de postuler au master XXX. Ce diplôme à visée professionnelle est destiné à entrer sur le marché du travail. »

Je suis bien conscient que la formation est à visée professionnelle, et que la responsable a besoin que ses élèves travaillent pour qu'elle soit validée par l'état, cependant sont-ils en droit d'INTERDIRE à un élève de s'inscrire dans un Master, par seul fait qu'il ait malheureusement suivi une formation, car je perçois cela comme une discrimination.

J'ai donc contacté le directeur de l'école par mail, il me donne comme réponse d'aller travailler un an pour que je puisse m'inscrire l'année prochaine, mais sachant que c'est déjà ce qu'on m'avait promis en suivant la formation, cela ne m'enchante guère.

J'ai aussi contacté le responsable du Master à l'université à laquelle appartient l ?école, qui m'a répondu « je ne peux rien pour vous »

Je tiens aussi à ajouter que la responsable voudrait que sa formation soit reconnue le plus rapidement possible, et donc pour cela elle a crée une fausse « classe » l'année scolaire passée avec des élèves qui étaient en fait en M1 et qui seront donc sur le marché du travail l'année prochaine. Avec 2 ans de formation, elle peut donc créer un dossier pour faire valider la formation.

Voilà, si vous avez des questions, et des réponses n'hésitez pas.

Merci d'avance.